Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20261021-2026-DM-094A-AU
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026
Publié Notifié 28 10 2026

GOUSSAINVILLE – n° 2026/.....

Pour le Maire
Par délégation de signature
Le Rédacteur

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles - Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2026-DM-094A
du 21 octobre 2026

OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9)
CULTURE - Contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle « LFC Générations » avec Mélodyn Productions à l'Espace Culturel Sarah Bernhardt.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2122-3,

Vu la délibération n° DEL 2026-030A en date du 28 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° DEL 2026-034A du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'une personne publique peut passer un marché sans mise en concurrence ni publicité préalable lorsque les services ne peuvent-être fournis que par un opérateur économique déterminé, notamment lorsque le marché a pour objet la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance artistique unique.

Considérant que EURL MELODYN PRODUCTIONS dispose du droit d'exploitation du spectacle « LFC Générations » et est seule à même de réaliser la prestation artistique souhaitée par le pouvoir adjudicateur,

Considérant que la Ville a décidé d'organiser le spectacle « LFC Générations » pour 3 représentations jeune public, le vendredi 11 décembre 10h et 14h30 et le samedi 12 décembre 2026 à 16h, à l'espace Sarah Bernhardt,

Considérant le projet de contrat de cession,

DECIDE

Article 1er : DE SIGNER le contrat proposé avec MELODYN PRODUCTIONS - - 19500 Meyssac, pour 3 représentations du spectacle « LFC Générations » :

- le vendredi 11 décembre 10h et 14h30 et le samedi 12 décembre 2026 à 16h,
- À l'Espace Sarah Bernhardt,
- Pour un montant de cession de 6 045,15 € TTC.

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Le Maire,

Abdelaziz MASMOUDI

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication
Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr